

Enseignement supérieur et recherche Présentation du budget 2011-2013



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



4

- ✚ 1. Cadrage général
- ✚ 2. Renforcer l'attractivité des carrières
- ✚ 3. Enseignement supérieur
- ➔
- ✚ **4. Recherche**
 - ✚ + 412 M€ pour la recherche
 - ✚ Les organismes de recherche
 - ✚ La recherche sur projet
 - ✚ Engagement internationaux
 - ✚ Soutien à l'innovation
 - ✚ CIR : perspectives 2010-2011
- ✚ 5. Zoom sur les investissements d'avenir

4.1

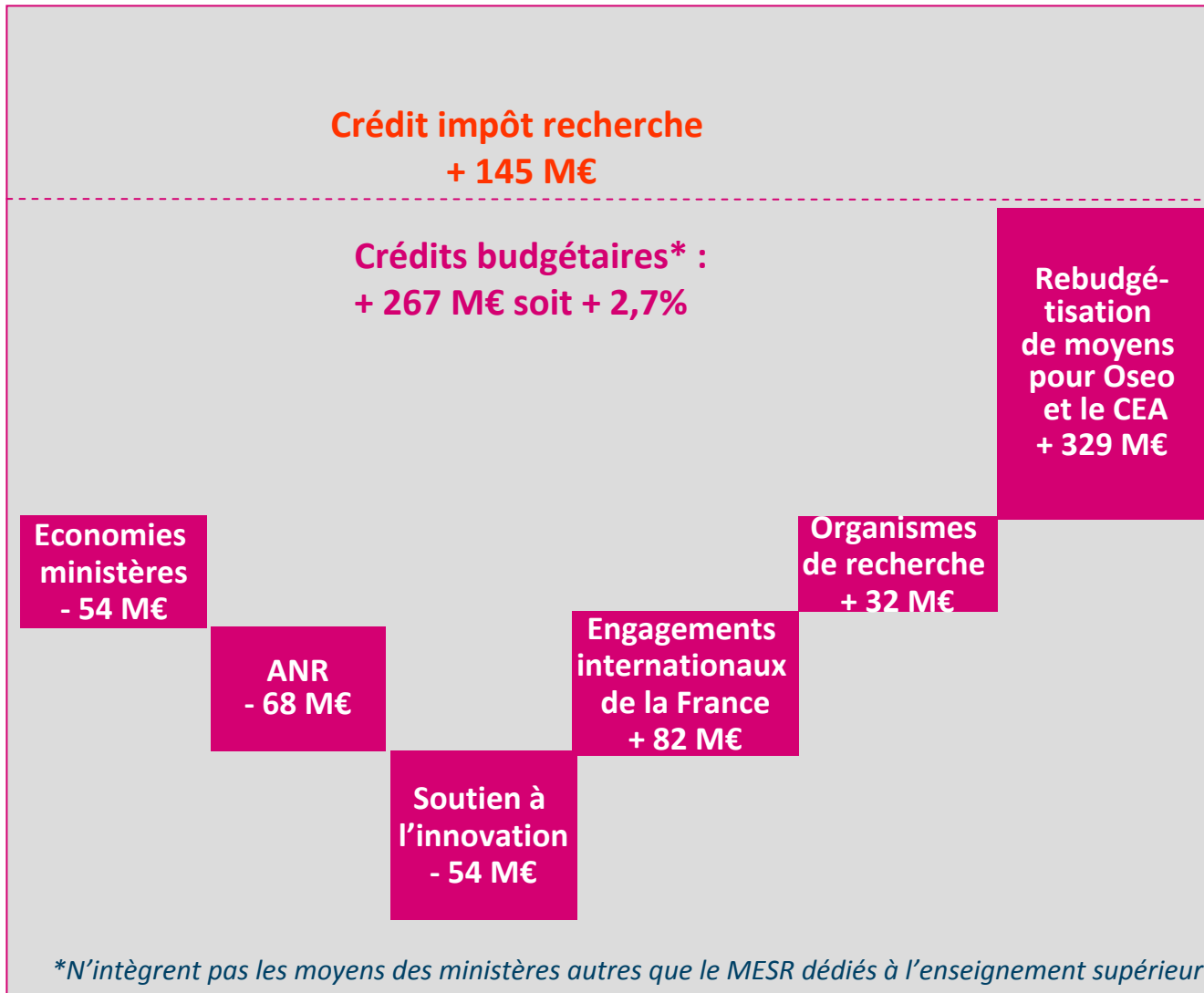
+ 412 M€ pour la recherche

Zoom sur les moyens 2011 hors investissements d'avenir

2010

Crédit impôt
recherche
4 812 M€

Moyens
budgétaires
Recherche*
10 005 M€



2011

Crédit impôt
recherche
4 957 M€

Moyens
budgétaires
Recherche*
10 273 M€

*En crédits
de paiement



Les organismes de recherche : + 32 M€

4.2

+ 86 M€ pour les organismes de recherche du MESR (+1,3% pour les EPST)

- Poursuite de la mise en œuvre du chantier carrières (promotions, primes d'excellence scientifique, revalorisations pour les personnels de la catégorie B)
- L'INSERM se voit transférer la gestion des moyens relatifs au plan cancer 2
- Le CNES bénéficie d'une forte progression de ses crédits
- Efforts de gestion demandés sur les coûts de fonctionnement et sur les très grandes infrastructures de recherche

Ajustement des moyens de l'IFP et de l'IRSN : - 54 M€

- La baisse des moyens sera compensée par la mise en place d'une redevance
- L'IFP met en œuvre les préconisations de l'audit RGPP

CEA : augmentation de 1,5% de ses moyens et compensation intégrale de la fin du versement de dividendes d'AREVA (+ 189 M€)

| Organismes MESR | Evolution (M€) PLF 2011 / LFI 2010 | Evolution (%) PLF 2011 / LFI 2010 |
|--------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| CNRS | + 20.6 M€ | + 0.8 % |
| INSERM | + 22.9 M€ | + 4.3 % |
| INRIA | + 0.9 M€ | + 0.9 % |
| INED | + 0.1 M€ | + 0.6 % |
| INRA | + 7.4 M€ | + 1.2 % |
| CEMAGREF | + 0.9 M€ | + 1.7 % |
| IRD | + 1 M€ | + 0.5 % |
| CEA | + 14.9 M€ | + 1.5 % |
| CEA (avec rebudg.) | + 203.9 M€ | + 20,6 % |
| CNES | + 15 M€ | + 2.6 % |
| CIRAD | - 1.2 M€ | -0.9 % |
| IFREMER | -0.8 M€ | -0.5 % |
| IRSN | -30 M€ | -12 % |
| IFP | -20 M€ | -12% |

La recherche sur projets décuplée avec les investissements d'avenir

4.3

📌 L'Agence nationale pour la recherche est au cœur du dispositif de recherche

- 📌 Elle se concentre sur son métier d'agence de financement
- 📌 L'ANR attribue 772 M€ de financements sur des appels à projets «classiques»
- 📌 L'ANR est le maître d'œuvre des investissements d'avenir pour 17,5 Mds€
- 📌 La logique de financement sur projets s'en trouve confortée

📌 L'ANR met l'accent sur les projets les plus innovants et encourage les meilleurs laboratoires

- 📌 Les « programmes blancs » représenteront 50 % des financements ANR
 - » Des programmes retenus sur la base de l'excellence qui laissent toute liberté à la créativité des chercheurs
- 📌 Le préciput s'établit à 20% pour les projets déposés en coût complet

📌 La programmation de l'ANR évolue

- 📌 Sa programmation devient triennale
- 📌 Les appels à projets seront mieux articulés avec les programmes européens et avec les priorités de recherche fixées nationalement (SNRI), à partir des feuilles de route scientifiques et technologiques des alliances



4.4

✚ Le spatial : un secteur soutenu

- ✚ La contribution à l'agence spatiale européenne (ESA) est en progression de 70 M€ afin d'honorer les engagements pris par la France, lancer de nouveaux programmes et apurer la dette de l'ESA à l'horizon 2015
- ✚ Eumetsat voit ses moyens progresser de 6 M€ afin de tenir compte de la montée en puissance de plusieurs programmes de satellites (MGT, Jason 3)
- ✚ Au-delà des engagements internationaux :
 - » + 15 M€ pour le CNES
 - » 500 M€ dans le cadre des investissements d'avenir

✚ CERN : + 8 M€

- ✚ Tenue des engagements de la France, notamment la contribution exceptionnelle pour la mise en service de l'accélérateur de particule LHC

✚ Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche continue par ailleurs de financer des organisations internationale de recherche majeures pour la recherche :

ITER (62 M€), observatoire européen austral (22 M€), le laboratoire européen de biologie moléculaire (16 M€)...

4.5

■ Un soutien marqué aux pôles de compétitivité

■ Fond de compétitivité des entreprises et pôles de compétitivité : + 46 M€

■ Aéronautique: un montage innovant remplacera des financements budgétaires actuels : - 49 M€

■ Certains dispositifs sont revus à la baisse compte tenu de l'impact du CIR

■ Jeune entreprise innovante : -25 M€ par rapport à la LFI 2010

» Plafonnement des exonérations sur les hauts salaires

» Sortie progressive du dispositif pour les bénéficiaires

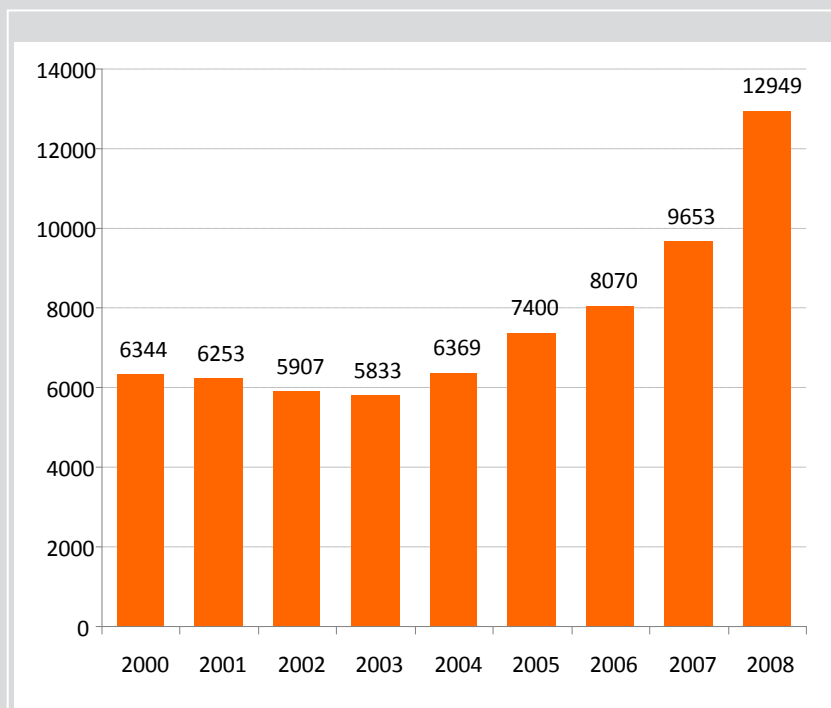
■ Interventions d'Oséo innovation : -26 M€

■ L'Etat pérennise les moyens d'Oséo, via la rebudgétisation des moyens précédemment couverts par les reliquats de moyens de l'agence de l'innovation industrielle : + 140 M€

4.6

Bilan de la réforme du crédit impôt recherche : un outil central de soutien à la R&D privée

➤ Grâce à la réforme de 2008, le CIR bénéficie à toutes les entreprises réalisant des travaux de R&D



+ 35% de déclarants entre 2007 et 2008 : 90% des entreprises réalisant de la R&D utilisent désormais le CIR

➤ Les premiers indicateurs d'impact disponibles sont très encourageants

📌 Deux signaux majeurs :

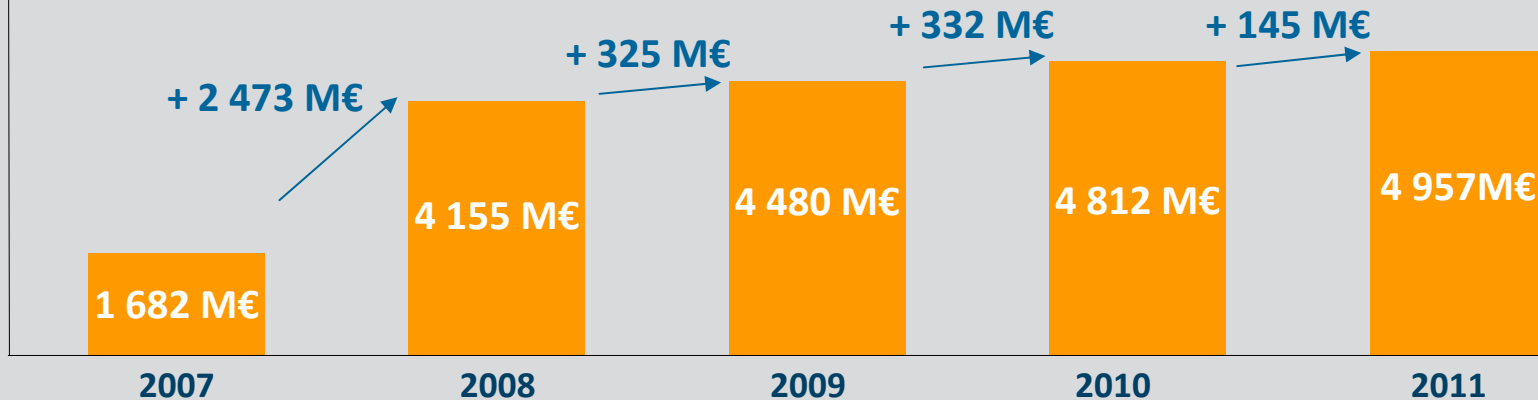
📌 Les dépenses de R&D privées, habituellement pro-cycliques, ont bien résisté à la crise

- » Δ DIRDE 2007-2008 : + 4,4%
- » Δ DIRDE 2008-2009(e) : +1,1%

📌 Les investissements étrangers sont particulièrement dynamiques

- » En 2008, les dépenses de R&D des filiales étrangères ont progressé de 9% (vs. 4,4% au niveau national)
- » Entre 2007 et 2009, le nombre de projets de centres de R&D, de design et d'ingénierie recensés par l'AFII est passé de 34 à 51
- » Annonces emblématiques : Google, Microsoft et GSK

Estimation de la créance CIR sur la période 2010-2011, en millions d'euros



Le rapport de l'inspection générale des finances sur le CIR conforte les choix du gouvernement :

- Stabilité du dispositif jusqu'en 2013 pour que l'impact de la réforme 2008 sur la R&D des entreprises puisse être évalué dans de bonnes conditions
- Renforcement des moyens de contrôle
- Clarification du périmètre des dépenses éligibles